



4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX
Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

Association Brionnaise d'Initiative, de Solidarité et d'Entraide

Association Loi 1901

Siège social : Les Pions - 71110 SEMUR-EN-BRIONNAIS

SIRET N° : 444 704 019 00025 - APE N° 94.99Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L'Anglais
69570 DARDILLY
Tél. 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

Association Brionnaise d'Initiative, de Solidarité et d'Entraide

Association Loi 1901

Siège social : Les Pions - 71110 SEMUR-EN-BRIONNAIS

SIRET N° : 444 704 019 00025 - APE N° 94.99Z

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 83 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Châmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone Industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L Anglais
69570 DARDILLY
Tél. 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association Association Brionnaise D'initiative de Solidarité et d'Entraide,

OPINION

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confié par votre assemblée générale du 23 mai 2025 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association Brionnaise D'initiative de Solidarité et d'Entraide relatifs l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, les comptes de l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE – le 16 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

François-Régis VIGNON

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 353	705	1 647	
Immobilisations corporelles	88 673	53 128	35 545	45 661
Immobilisations financières	40		40	40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	91 066	53 833	37 233	45 701
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	121 760		121 760	134 381
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	114 851		114 851	66 329
Caisse	1 096		1 096	500
TOTAL ACTIF CIRCULANT	237 707		237 707	201 210
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	328 773	53 833	274 940	246 910

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	32 285	11 205
Report à nouveau	166 117	134 912
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	198 402	146 117
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	21 190	25 662
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	219 592	171 780
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	55 348	49 168
TOTAL DETTES	55 348	49 168
Produits constatés d'avance		25 963
TOTAL GENERAL	274 940	246 910

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	55 348
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	210 503	181 704
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	169 419	128 766
Cotisations		
Autres produits	44 145	24 291
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	424 067	334 761
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	14 603	9 929
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	111 632	63 245
Impôts, taxes et versements assimilés	7 425	8 702
Rémunérations du personnel	207 438	188 356
Charges sociales	55 728	52 797
Dotations aux amortissements	10 406	3 838
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	285	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	407 517	326 867
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 550	7 893
PRODUITS FINANCIERS	1 293	180
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 228	3 240
CHARGES EXCEPTIONNELLES	786	109
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEUR		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	32 285	11 205

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.B.I.S.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 274 940 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 32 285 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	415	1 938		2 353
Immobilisations incorporelles	415	1 938		2 353
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	48 889			48 889
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 784			39 784
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	88 673			88 673
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40			40
Immobilisations financières	40			40
ACTIF IMMOBILISE	89 128	1 938		91 066

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 938			1 938
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 938			1 938
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	415	291		705
Immobilisations incorporelles	415	291		705
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 218	8 854		15 072
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 795	1 261		38 056
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	43 012	10 115		53 128
ACTIF IMMOBILISE	43 427	10 406		53 833

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 121 800 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40		40
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	121 760	121 760	
Charges constatées d'avance			
Total	121 800	121 760	40
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	120 666
Total	120 666

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 55 348 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	32 187	32 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 161	23 161		
Produits constatés d'avance				
Total	55 348	55 348		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	17 901
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	4 789
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	15 016
Total	37 706

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			